

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2017 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, E. RAVAUD, C. CORMIER, D. COUTAUD, E. BOUTIN, M. BRUNEAU, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

Excusés : N. FAUCOND pouvoir à C. DI DOMENICO, O. RECOUILLE pouvoir à F. LAUNAY, E. CARDIN pouvoir à S. DELAUNAY, J. GRONDIN,

Monsieur J. GRONDIN est arrivé à 20h25

Madame N. FAUCOND est arrivée à 20h55 ils ont tous deux pris part aux votes des comptes administratifs.

Absent : J.L. GOBIN

Secrétaire de séance : C. DENIS

Convocation : 28 février 2017



L'assemblée approuve le compte-rendu de la réunion du 20 février 2017

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2016

Sous la présidence de Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 de la Commune établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 437 194.57 €
Recettes : 2 196 594.00 €
Excédent : 759 399.43 €

Section d'investissement :

Dépenses : 485 834.73 €
Recettes : 240 148.51 €
Déficit : 245 686.22 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 513 713.21 € hors restes à réaliser.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2016

Sous la présidence de Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service assainissement établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 302 636.86 €
Recettes : 316 393.76 €
Excédent : 13 756.90 €

Section d'investissement :

Dépenses : 84 811.91 €
Recettes : 90 650.46 €
Excédent : 5 838.55 €

Soit un excédent global de : 19 595.45 €.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2016

Sous la présidence de Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget annexe lotissements établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 3 317.36 €
Recettes : 152 418.45 €
Excédent : 149 101.09 €

Section d'investissement :

Dépenses : 54 237.21 €
Recettes : 0 €
Déficit : 54 237.21 €

Soit un excédent global de 94 863.88 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2016

Sous la présidence de Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 652.03 €
Recettes : 6 150.22 €
Excédent: 1 498.19 €

Section d'investissement :

Dépenses : 260 137.15 €
Recettes : 139 175.00 €
Déficit : 120 962.15 €

Soit un déficit global de 119 463.96 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe logements sociaux.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2016

Sous la présidence de Madame Evelyne RAVAUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget annexe locaux commerciaux établi par Monsieur le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 127.52 €
Recettes : 27 199.97 €
Excédent : 23 072.45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 135 543.12 €
Recettes : 117 023.37 €
Déficit : 18 520.75 €

Soit un excédent global de 4 551.70 euros.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe locaux commerciaux.

COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2016 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion assainissement 2016 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion lotissement 2016 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOGEMENTS SOCIAUX 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion logements sociaux 2016 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOCAUX COMMERCIAUX 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion locaux commerciaux 2016 dressé par Monsieur Nicolas THEVENOT, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Budget commune :

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2016 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2016	759 399.43 euros
(B) Déficit d'investissement 2016	245 686.22 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	164 755.00 euros
(D) recettes	164 755.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	245 686.22 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	245 686.22 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	513 713.21 euros

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ainsi que les indemnités aux deux conseillers municipaux délégués conformément aux articles L.2123-20, L.2123 et L.2124 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique au Conseil municipal que les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ainsi que les indemnités aux deux conseillers municipaux délégués conformément aux articles L.2123-20, L.2123 et L.2124 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été modifiées depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au **1er janvier 2017**),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % **au 1er février 2017**.

Les délibérations initiales doivent être reprises pour prendre en compte le nouvel indice applicable aux indemnités des élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les délibérations n°17.04.2014 et 18.04.2014 du 14 avril 2014,

Indemnité du Maire

Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité de fonction mensuelle du Maire.

Indemnité des Adjointes

Mesdames Nathalie FAUCOND, Evelyne RAVAUD et Delphine COUTAUD, Monsieur Cyrille CORMIER, Adjointes au Maire ainsi que Madame Véronique JOUAN et Monsieur Julien GRONDIN, conseillers délégués ayant quitté la salle, le Conseil municipal, à l'unanimité, pour fixe à 11,7857 % de l'indice brut terminal de la fonction publique le montant de l'indemnité de fonction mensuelle des adjointes et conseillers délégués.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'attaché territorial au 15 avril 2017. Ce poste sera affecté à la direction générale des services en remplacement du poste d'attaché principal qui sera supprimé au 1^{er} juillet 2017 au départ en retraite du titulaire de ce poste.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire indique que la mise en application de la délibération n° 11.10.2016 du 5 décembre 2016 relative au RIFSEEP a soulevé quelques difficultés.

Il propose notamment d'aligner le régime indemnitaire des adjointes administratifs territoriaux sur celui des adjointes techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- décide de modifier de la manière suivante la délibération du 5 décembre 2016 pour les adjointes administratifs territoriaux :

Catégorie C - Adjointes administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal mensuel
Groupe 1	Responsable de service/encadrement	229.00 €
Groupe 2	Suggestions particulières	114.00 €
Groupe 3	Exécution	70.00 €

Cette mesure étant applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

SUBVENTION 2017

Madame Evelyne RAVAUD présente une demande de subvention du Comité Croix Rouge du Pays de Retz arrivée après le vote des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 50.00 € au Comité Croix Rouge du Pays de Retz.

RUE CHARLES DE GAULLE

Les travaux d'aménagements de la voirie et des trottoirs vont débiter cette semaine. Lors d'une réunion préparatoire mardi 28 février les services du Département de Loire-Atlantique ont annoncé que la mise en place des enrobés sur la voirie départementale n'aurait pas lieu avant la mi-juin au mieux.

Le chantier se trouvait bloqué car sans la réalisation des enrobés il ne peut être mis en place les revêtements de surface ni les plateaux surélevés.

Trois solutions :

- Reculer le démarrage du chantier de 3 mois.
- Le chantier reste ouvert 3/4 mois avec les nuisances que cette situation engendrera.
- Faire les enrobés en lieu et place du Département et passer une convention pour le remboursement des frais engendrés.

Lors de la réunion de lancement du chantier vendredi 3 mars, les services du Département ont validé l'option « Convention ».

L'entreprise AUBRON-MECHINEAU a chiffré les travaux supplémentaires à engager à 26 950.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver le principe d'une convention entre la Commune et le Département pour la mise en place des enrobés rue Charles de Gaulle.
- Autoriser le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.
- Autoriser la passation d'un avenant avec l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour un montant de 26 950.00 € H.T., le Maire ou un Adjoint étant autorisé à signer les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le principe d'une convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour la mise en place des enrobés rue Charles de Gaulle.
- Autorise la passation d'un avenant avec l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour un montant de 26 950.00 € HT.
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

HAIE DU STADE

Monsieur le Maire indique qu'afin de dégager l'entrée du stade pour les travaux de la salle de sports, 4 devis ont été demandés pour l'arrachage et l'évacuation de la haie de sapins en façade du stade.

L'entreprise J. GUILBAUD TP est moins disante à 2 280.00 € H.T. Il est proposé de retenir cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet présenté.

SALLE DE SPORTS – FSIL RURALITÉ

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Ruralité (FSIL ruralité 2017) au titre des équipements culturels et de loisirs pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle de sports.

Le plan de financement prévoit une dépense totale de 1 703 000.00 € H.T. honoraires compris.

Ce projet doit être lancé en juin 2017 pour une durée de travaux d'un an.

Il peut être éligible au FSIL ruralité 2017 au titre des équipements culturels et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier présenté,
- Approuve le coût d'objectif estimé à 1 703 000.00 euros H.T,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite une subvention de 122 200.00 euros au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local ruralité (FSIL ruralité 2017),
- Charge le Maire ou un Adjoint de déposer le dossier de demande de subvention.

TRAVAUX PLACE HENRI IV RUE CHARLES DE GAULLE

Monsieur le Maire présente le planning du chantier qui doit démarrer cette semaine. Travaux qui vont se dérouler par tranches sur 8 à 10 semaines avec la mise en place d'alternat et par moment de route barrée avec déviation. Il indique également que les services techniques ont procédé à l'arrachage de la haie de la salle Henri IV. Une clôture grillagée va venir remplacer cette haie.

NUMÉRIQUE

Le Département de Loire-Atlantique vient de préciser son plan numérique 2017/2020. Monsieur le Maire informe que la partie Nord/Ouest de la commune va bénéficier dès 2017 de la montée en débit par l'installation de la fibre optique. Les villages des Etangs, La Périnière, La Crétinière, Les Jarries, Les Brosses et La Résinière sont concernés.

Les villages de la Michelière, La Névelièrre l'Egonnière, La Roche et Le Moulinier vont être mieux desservis par la création d'un NRA desservit par un réseau fibre optique et ce dès 2017 également.

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ 6 RUE CHARLES DE GAULLE

La vente a été signée le 3 mars 2017 au prix de 75 000 € net pour la commune.

**PROCHAINE REUNION :
LUNDI 3 AVRIL 2017 à 20H00**